

Circulaire n° 2019-12 du 22 octobre 2019 relative à la liste des jours chômés et payés pour l'année 2020

Type	Texte réglementaire
Nature	Autre texte réglementaire
Date du texte	22 octobre 2019
Publication	<u>Journal de Monaco du 8 novembre 2019</u> ^[1 p.3]
Thématique	Conditions de travail

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/autre-texte-reglementaire/2019/10-22-2019-12@2019.11.09>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Le jour de l'An Mercredi 1er janvier 2020

Le jour de la Sainte Dévote

Lundi 27 janvier 2020

Le Lundi de Pâques

Lundi 13 avril 2020

Le jour de la Fête du Travail Vendredi 1er mai 2020

Le jour de l'Ascension Jeudi 21 mai 2020

Le Lundi de Pentecôte Lundi 1er juin 2020

Le jour de la Fête Dieu Jeudi 11 juin 2020

Le jour de l'Assomption Samedi 15 août 2020

Le jour de la Toussaint Dimanche 1er novembre 2020

Reporté au Lundi 2 novembre 2020

Le jour de la Fête de S.A.S. le Prince Souverain Jeudi 19 novembre 2020

Le jour de l'Immaculée Conception Mardi 8 décembre 2020

Le jour de Noël Vendredi 25 décembre 2020

Notes

Notes de la rédaction

1. ^{^ [p.1]} Pour l'année 2021 : Voir la circulaire n° 2020-7 du 14 septembre 2020. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 8 novembre 2019
^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2019/Journal-8459>